

Les Membres

- Samuel Holland,
- \* George Davison,
- \* Cha. Delanandiere,
- \* Le Compte Dupré,
- Jenkin Williams, Esq;
- J. F. Cugnet, Esq;
- 70 Sir Thomas Mills,
- Isaac Ogden, Esq; J. of Adt
- J. B. Couillard, Esq;
- Alexander Fraser, Esq;
- J. M. Verrau, P. St. Roc,
- Fran. Dambourges, Esq;
- Mr. Oliva,
- Mr. Felix Tétue,
- M. B. Panet, Cure Rre. Ouelle,
- Mr. Pierre Florence,

3

- 80 Mr. J. B. Bonenfant Pere,
- Mr. François Duval,
- Mr. Meru Panet,
- \* K. Chandler, Esq;
- Capt. Fraser, 34th. Regt.
- F. J. Cugnet, Esq.
- Mr. Ob. Aylwin,
- Revd. Mr. Ruffel,
- Mr. Morrough,
- 90 Mr. Dufau,
- Mr. Chauveaux, P. St. Pierre R. S.
- Colonel Nairne,
- Capt. Barnes,
- M. Lefebvre, Ptre.
- Mr. James Tod,
- Dr. Longmcre,

The Directors are distinguished thus \*

RESOLUTIONS de la Branche de Québec de la Société d'Agriculture, prises dans les Assemblées des Directeurs, le 31 de Mars et le 4 d'Avril, communiquées à la Société à l'Assemblée Générale, tenue au Château St. Louis le 6 d'Avril, 1789.

R E S O L U.

- I. QU' la Société d'Agriculture sous les auspices du Très Honorable LORD DORCHESTER, consistera en tous les Membres qui y voudront souscrire à y payer une Guinée par An.
- II. Qu'eu égard à la grande étendue de la Province, il seroit expédient que la Société soit divisée en Branches; et que les Directeurs présens à cette Assemblée entreprennent seulement la conduite et gestion des affaires de la Société dans le District de Québec (qui sera une des Branches) pour une Année;
  - Et les Souscripteurs résidens dans le District de Montréal, et autres Districts, choisiront et nommeront des Directeurs, un Secrétaire, et un Trésorier, pour vaquer aux affaires de leurs Districts respectifs, comme Branches de la même Société, et communiqueront reciproquement leurs observations, ainsi que le résultat des expériences qui se feront dans leurs Districts respectifs pour l'amélioration de l'Agriculture.
- III. Qu'il se tiendra une Assemblée Générale des Souscripteurs dans ce District le six d'Avril prochain, et qu'il se tiendra une Assemblée Générale le premier Lundi du mois de Mars de chaque Année.
- IV. Que les Membres de la Société payeront leur Soucriptions annuelles au Trésorier à l'Assemblée générale de chaque année.
- V. Qu'il y aura quatre termes établis dans l'Année pour l'Assemblée des Directeurs, savoir—Le 15 de Février—Le 10 de Juin—Le 15 de Septembre—et le 30 de Novembre. Et toutes les fois qu'il arrive que quelqu'un de ces jours se trouve un Dimanche l'Assemblée se tiendra le jour suivant.